

**Bureau du 25 février 2008**

**Décision n° B-2008-6059**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Revente, à la société Immobilière Rhône-Alpes, d'un immeuble situé 11, rue Capitaine Cluzan**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 14 février 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de la société Immobilière Rhône-Alpes, en vue de la réalisation d'un programme de 24 logements sociaux sur 1 800 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON), situé dans une zone classée prioritaire dans le plan local d'habitat (PLH) communautaire, la Communauté urbaine a acquis, par voie de préemption, un immeuble de deux étages situés 11, rue Capitaine Robert Cluzan à Lyon 7° sur un terrain d'une superficie de 688 mètres carrés et cadastré sous les numéros 49 et 53 de la section AN.

Aux termes de la promesse d'achat qui est présentée au Bureau, la société Immobilière Rhône-Alpes s'engage à acheter à la Communauté urbaine ledit bien au prix de 751 585 €, libre de toute location ou occupation et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition dont le montant est estimé à 22 345,45 € ;

Vu ladite promesse d'achat ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la revente, à la société Immobilière Rhône-Alpes, d'un bien situé 11, rue Capitaine Robert Cluzan à Lyon 7°.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la promesse d'achat correspondante ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - Le montant** de 751 585 € résultant de cette revente ainsi que les frais inhérents à cette transaction feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 0097.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,